

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-2116 01208-20210707-D202154-DE  
Reçu le 12/07/2021

**délibération :**  
**D\_2021\_5\_4**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 07 juillet à 18 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 23 Juin 2021

Présents : 13

**Présents :** Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Madame CORBIN Manitraritia

Votants : 17

**Objet : Syndicat Mixte de la  
Fourrière : Modification des  
statuts**

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick  
Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie  
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique  
Monsieur DOUET Anthony a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur DOUET Anthony

**Secrétaire de Séance :** Madame Christine SCHWARTZWEBER

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5711-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 mars 2000 portant création du syndicat intercommunal de la fourrière devenu Syndicat Mixte de la Fourrière ;  
Suite à la délibération du 22 avril 2021 du Conseil du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts les communes de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collège respectif,  
Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents  
**APPROUVE** le projet des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière intégrant les communes de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collège respectif.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 07/07/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 12/07/2021

